

Dans son roman « L'Événement », publié en 2000, **Annie Ernaux** livre un témoignage poignant sur l'avortement clandestin qu'elle a subi. À une époque où cet acte était encore interdit, la détresse des filles mères résonne avec l'actualité, alors que la liberté d'avorter a été gravée dans le marbre de notre Constitution le vendredi 8 mars 2024, date de la Journée Internationale des Droits des Femmes.

### L'avortement en 1963 : entre tabou, hypocrisie et abandon

Le roman se déroule en 1963, époque où il ne faisait pas bon vivre quand l'on était une femme qui ne voulait pas avoir d'enfant. La légalisation de la pilule contraceptive ne verra le jour que quatre ans plus tard et la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ne sera votée que le 17 janvier 1975. Dès lors, la jeune Annie Ernaux (alors Annie Duchesne) se retrouvera face à un problème délicat : comment se débarrasser du locataire de son utérus ?



Sa famille, ses amis et P., son petit ami indifférent, laisseront la jeune femme seule avec son désarroi et les médecins la rejeteront. Elle devra se débrouiller seule pour avorter. Par chance, elle trouvera une faiseuse d'anges, une infirmière qui accepte de faire avorter clandestinement ces femmes seules et en détresse.

### Un questionnement sur l'avortement et le juste

Annie Ernaux vient enfin s'interroger sur le bien fondé de l'interdiction de l'avortement et la justice : « **Et, comme d'habitude, il était impossible de savoir si l'avortement était interdit parce que c'était mal ou si c'était mal parce que c'était interdit. On ne jugeait pas la loi. On jugeait par rapport à la loi** ». Cela ne peut qu'inviter le lecteur à raisonner sur la notion de justice en général.



**Texte, photo et illustration : Julian ATZENHOFFER.**

**« L'Événement » (2000), Annie Ernaux, éditions *Gallimard*, 2000, 128 pages.**

### **Partager :**

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)